



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

Délibération n° 25-68 Conseil d'Administration du 03/07/2025

Conventionnement RGPD - Établissement Public Territorial de Bassin « Eaux et Vilaine »

Service Conseil et Développement « administration numérique »

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	18
• Pouvoirs :	9
• Suffrages exprimés :	27
• Votes POUR :	27
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

Murielle DOUTÉ-BOUTON, rapporteur, informe les membres du Conseil d'Administration que l'EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin) Eaux et Vilaine sera affilié au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine (CDG 35) à compter du 1^{er} janvier 2026. Cependant, dans l'attente de cette affiliation, la collectivité, dont le siège est toujours en dehors du département (La Roche Bernard dans le Morbihan), souhaite dès à présent bénéficier de la mission proposée par le CDG 35 de Délégué à la Protection des Données (DPD), conformément aux exigences du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Cette mission inclurait :

- La désignation d'un DPD par le CDG 35 pour le compte de la collectivité dès 2025 ;
- La réalisation d'un audit de mise en conformité, prévu sur l'année 2025, pour un volume maximal de deux journées d'intervention.

Afin de permettre cette collaboration anticipée, il convient d'autoriser l'établissement à :

- adhérer à la convention générale relative aux prestations facultatives du CDG 35, permettant aux collectivités non affiliées de bénéficier des missions du Centre de Gestion ;
- signer un bon pour accord relatif à la mission DPD, précisant le tarif journalier de 1 075 € TTC, soit un coût total maximum de 2 150 € TTC pour l'année 2025, selon les besoins identifiés par le CDG 35.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

AUTORISENT

- l'Établissement « Eaux et Vilaine » à adhérer à la convention générale relative aux prestations facultatives proposée par le CDG 35 ;
- la signature d'un bon pour accord pour la mission RGPD, comprenant un audit en 2025, selon un tarif journalier de 1 075 € TTC, dans la limite de deux journées maximum.

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20250704-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 04-07-2025

Publication le : 04-07-2025

Le Secrétaire de Séance

Jean-Pierre SAVIGNAC



La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

Chantal PÉTARD-VOISIN